



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du JEUDI 1<sup>er</sup> MARS 2018

**PRESENTS : 21 titulaires - 5 suppléants non votants**

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Dominique MAYERE, Monsieur Gérard BURELLIER, Madame Régine RAJOT, Monsieur Sébastien PERROTON, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Sébastien RATHIER, Monsieur Philippe DUCREUX, Monsieur Robert MERLE, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Monsieur Alain BERAUD, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Loïs FAURE, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Chantal COSTA, Madame Brigitte LUGNE, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Michel DARMET, Monsieur Dominique FRAISE, Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Madame Corinne CHAUX

**ABSENTS : 2 élus**

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON  
Commune de Pommiers - Henri CHERBLAND

**POUVOIRS : 2**

- Madame Françoise GERY (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude RAYMOND (Commune de St Germain Laval)
- Madame MURON Marie-Christine (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Monsieur Alain BERAUD (Commune de St Germain Laval)

**SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Loïs FAURE (Commune de St Germain-Laval)**

**TITULAIRES PRESENTS : 21      POUVOIRS : 2      NOMBRE DE VOTANTS : 23**

Le compte-rendu de la séance du conseil du 1<sup>ER</sup> février est approuvé sous réserve de quelques modifications de forme.

Le président rappelle l'ordre du jour et sollicite l'autorisation d'ajouter une question urgente à traiter : Proposition de réponse à un appel à partenariat relatif à l'organisation de courses d'orientation sur le territoire de la CCVAI.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - FINANCES**

### **1.1 - Délégations du Conseil au Bureau et au Président / Proposition de modifications**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans son article L 5211.10, la délégation de pouvoir (parfois appelée « délégation de compétence ») peut être consentie par le conseil communautaire au bénéfice du président de la communauté, des vice-présidents ayant reçu délégation de fonction ou du Bureau dans son ensemble (art. L 5211-10 du CGCT).

Dans ce cadre-là, des délégations ont été prévues par délibérations DE\_2014\_056 et \_057.

**En vue d'améliorer la fonctionnalité des assemblées et la mise en œuvre des décisions, des modifications seront proposées.**

**Après discussion, les points suivants sont modifiés :**

#### **DELEGATIONS AU BUREAU**

- **La délégation au Bureau relative à la préparation, la passation et l'exécution des marchés est SUPPRIMEE, et revient donc au Conseil**
- **La préparation des demandes de subvention et l'approbation des plans de financement dans la limite des autorisations budgétaires est déléguée, non plus au Bureau mais au Président**
- **De même, l'examen et le cas échéant la signature de conventions, dans le cadre des crédits inscrits au budget, est déléguée, non plus au Bureau mais au Président.**

#### **DELEGATIONS AU PRESIDENT**

**Conséquence des modifications apportées aux délégations confiées au Bureau, les délégations suivantes sont données au Président :**

- **Préparation des demandes de subvention et approbation des plans de financement dans la limite des autorisations budgétaires**
- **Examen de conventions, dans le cadre des crédits inscrits au budget**
- **Toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 25.000 € (seuil relevé en fonction des dispositions actuelles de la commande publique)**

**Le document sera à cette occasion « toiletté » pour tenir compte des évolutions juridiques (exemple : sur les marchés publics on ne se réfère plus au Code des Marchés Publics mais à des nouveaux textes (directives et décrets)**

**☐ DELIBERATION sur les nouvelles délégations au Bureau et au Président**

**VOTE : accord unanime**

## 1.2 - Réhabilitation de « la Maison Boissieu » :

### Financement de l'opération / Autorisation à lancer les marchés de travaux

Le président présente l'état d'avancement de ce projet, et précise notamment les plus-values à prévoir suite aux diagnostics obligatoires réalisés « avant travaux » et celles liées au caractère patrimonial de ce bâtiment.

Il indique que de nouvelles pistes de recherches de cofinancements sont à l'étude, à savoir : le Département Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée, ainsi que la Fondation du Patrimoine.

Un échange s'est engagé concernant la pertinence de poursuivre cette opération qui va avoisiner le million d'euros, mais avec en contrepartie des aides attendues (à hauteur de 50 % à ce jour et plus si les dernières pistes se concrétisent).

Considérant majoritairement que :

- la rénovation de ce bâtiment à caractère patrimonial en centre-bourg de St Germain Laval (tout comme celui acquis par la Commune) ne peut être porté que par une collectivité ;
- cette rénovation contribuera à l'attractivité du bourg et du territoire ;
- cette réhabilitation d'espaces communautaires répond à un besoin de salles pour certaines activités (école de musique principalement) et permettra la mise à disposition d'espaces dans un cadre fonctionnel (pour des réunions, des expositions) ... même si l'idée d'y installer des activités pour l'enfance jeunesse semble aujourd'hui difficile à mettre en oeuvre
- quoi qu'il en soit il faudra entretenir et consolider ce bâtiment dans les années à venir
- qu'à ce jour des aides importantes ont été obtenues (50 %) et qu'on peut sans doute diminuer encore le reste à charge pour la collectivité
- le conseil était très largement favorable à ce projet lors de l'acquisition du bâtiment, et malgré les aléas de dépenses, confirme son attachement à ce projet

Après quoi, au stade de la finalisation du dossier de consultation pour les travaux, le président sollicite l'assemblée sur la poursuite de l'opération, et si accord, sur le nouveau plan de financement prévisionnel, sur l'autorisation à finaliser le DCE, lancer la consultation de travaux, et l'engagement à inscrire cette opération.

#### ☐ DELIBERATIONS :

Par 20 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil est favorable à la poursuite de l'opération

sous réserve de l'obtention d'accords de principe sur un ou des cofinancements complémentaires (100 000 € minimum)

Dans ces conditions, le conseil

- Autorise le président à lancer la consultation de travaux

et pour le cas où cette consultation serait lancée avant le vote des budget 2018

- S'engage à inscrire cette opération à hauteur de 1 million de dépenses et les cofinancements attendus en recettes (à ce jour 359 648 € soit environ 50 % des dépenses de travaux, plus l'aide du Département sollicitée).

## 1.3 - Attribution de fonds de concours aux Communes

Suivant la procédure adoptée en Conseil communautaire le 21 octobre 2009, compte tenu des crédits inscrits aux budgets, un fonds de concours est attribué par la Communauté de Communes aux Communes qui en font la demande, par délibération concordante.

#### ☞ Demande de la Commune d'Amions

La commune sollicite un fonds de concours d'un montant de 8 875.85 € pour co-financer la réalisation d'une aire de service et la mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la bibliothèque

#### ☐ DELIBERATION :

VOTE : ACCORD UNANIME

#### **1.4 - Recrutement pour remplacement congé maternité**

Compte tenu du départ annoncé pour cause de maternité de la technicienne en charge du service

« Déchets ménagers » il y a lieu de prévoir son remplacement sur la même quotité horaire, soit 28 H

Une offre d'emploi a été diffusée à cet effet.

A l'issue des jurys de recrutement, le président proposera l'embauche d'une personne, en binôme pendant quelques semaines, qui ensuite gèrera en autonomie le service jusqu'à la fin de l'absence de la technicienne titulaire de ce poste.

Il y a lieu de pourvoir au remplacement de la technicienne en charge du service « Déchets ménagers » pendant son absence pour maternité. Une candidate a été sélectionnée suite à un jury de recrutement.

A l'issue d'une période de mise en situation professionnelle, la personne recrutée sera rémunérée sur la base de 28 H hebdomadaires, au premier échelon de la grille de « technicien » pour exercer les fonctions de chargé de mission « Déchets ménagers et assimilés ».

□ **DELIBERATION / Autorisation à signer un arrêt pour ce remplacement**

**VOTE : Accord unanime**

#### **1.5 - Convention financière relative au Compte Epargne Temps (CET) suite à mutation**

L'agent recruté par voie de mutation disposant d'un compte épargne temps (CET), il y a lieu de définir les termes de cette convention financière concernant ce CET et d'autoriser le président à signer ladite convention.

Après présentation de la situation et des échanges avec la Commune d'origine,

Le Conseil, en accord avec les propositions du président accepte la reprise du CET de l'agent (sur l'ensemble des jours inscrits) et demande la prise en charge totale des montants correspondants par la Commune d'origine.

□ **DELIBERATIONS**

1. **Autorisation au président à finaliser et à signer la convention financière**
2. **Autorisation au président à appeler les sommes correspondantes par l'envoi d'un « avis des sommes à payer »**

**VOTE : Accord unanime**

#### **Autres informations relatives au PERSONNEL de la CCVAI :**

- La personne recrutée pour le renfort en comptabilité ayant obtenu un CDI, une fin légèrement anticipée de son contrat est acceptée au 22 février 2018.

Pour assurer la continuité de ce renfort, dans un contexte de très forte charge pour ce service, le recrutement d'un agent contractuel est envisagé à compter du 26 février.

Cette personne, en poste dans des mairies du territoire ayant quelques disponibilités, et par ailleurs toutes compétences en matière de comptabilité publique et la connaissance du logiciel utilisé, un contrat de 12 H sera conclu pour le renfort au service comptabilité/finances de la CCVAI.

- Equipe ménage : la fin de contrat d'un agent recruté sous le statut « CAE-CUI » se profilant pour la fin mars, il est envisagé de recruter une nouvelle personne pour l'équipe « Entretien de locaux/ménage » sous le statut « CDDI » via l'atelier chantier d'insertion pour le cas où la signature d'un nouveau contrat CEC ne serait pas possible.

## **2. ENFANCE-JEUNESSE**

La vice-présidente en charge des questions « Enfance-Jeunesse », Madame Françoise CLEMENT présente les deux points suivants :

### **2.1 - Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil Les Champiloups**

Suite à la demande d'extension d'agrément à 18 places à partir du 01-01-2018 par l'ADPEP 42 comme le prévoit la convention de Délégation de service public en cours, la PMI a effectué une visite et rédigé un rapport afin de vérifier la pertinence de montée en charge d'un passage de 16 à 18 places.

Le passage à 18 places a été autorisé en places dites « polyvalentes » regroupant l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Ce changement va devoir être traduit dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Par ailleurs, les partenaires PMI et CAF ont imposé au gestionnaire la réécriture du règlement de fonctionnement pour prendre en compte des changements réglementaires (dont la modification du calendrier vaccinal pour les enfants nés à partir du 01/01/2018).

**Après avoir pris connaissances des modifications envisagées,**

**DELIBERATION / Approbation du règlement modifié**

**VOTE : accord unanime**

### **2.2 - Natation scolaire / Convention avec Loire Forez Agglomération (LFA)**

Suite à la demande de participation financière présentée par LFA pour la natation scolaire des enfants de la Commune de St Martin la Sauveté inscrits au RPI avec SMLS-Ailleux-Cezay, il y a lieu de passer une convention pour définir les modalités de la participation demandée pour l'année 2018.

**DELIBERATIONS**

1. **Approbation du principe de cette participation**

2. **Approbation des termes de cette convention et autorisation au président à la signer**

**VOTE : accord unanime**

Le président, dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil, sera amené à signer des avenants relatifs à chacune des périodes accordées par le Bassin de Feurs.

## **3. ENVIRONNEMENT**

### **3.1 - Opération de communication pour le compostage**

Une opération de sensibilisation au compostage se déroulera du 24 mars au 8 avril dans le cadre de la semaine nationale « Tous au compostage », et plus largement dans le cadre de nos actions de communication sur la réduction et la prévention des déchets.

Cette opération consiste à proposer à la vente aux usagers du territoire, des composteurs à prix réduit.

Cette opération consiste notamment à proposer à la vente aux usagers du territoire, des composteurs à prix réduit et suppose une modification des tarifs de vente des composteurs pendant cette opération.

Après discussion, les tarifs "réduits" suivant sont adoptés pour la vente de composteurs :

- **Composteur bois de 400 L : 20 €** (au lieu de 25 €)

- **Composteur plastique de 400 L : 15 €** (au lieu de 20 €)

**DELIBERATION / Tarifs modifiés du 24 mars au 8 avril**

**VOTE : accord unanime**

### 3.2 - Marché de collecte et de transport des déchets ménagers / Signature du marché lot N° 2

Le président rappelle la délibération du 1er février ayant confirmé le choix de la CAO pour l'attribution des marchés pour les lots 1 à 4.

La CAO avait attribué le lot n°2, concernant la collecte et le transport des journaux magazines revues. Le candidat le mieux placé ayant refusé le marché, la CAO attribue le lot n°2, à l'entreprise arrivant en 2<sup>ème</sup> position.

□ DELIBERATION / autorisation à signer le marché pour ce lot

VOTE : accord unanime

Le président a signé le marché pour le lot N° 2 avec l'entreprise arrivée en 2<sup>ème</sup> position (Sarl DUBUIS) pour la prestation de collecte et de transport des journaux magazines revues, pour un montant global annuel de 6292,00€ TTC pour notre collectivité.

Le président indique à l'assemblée les lots déjà attribués pour ce marché, à savoir :

- Lot n°1 : Société SECAF CHAMFRAY, pour la prestation de collecte et de transport des déchets ménagers résiduels et assimilés.  
Montant global annuel estimatif de 131 928,72€TTC en solution de base pour la CCVAI.
- Lot n°3 : Société GUERIN LOGISTIQUE, pour la prestation de collecte et de transport du verre, Montant global annuel estimatif de 10 147,50€TTC pour la CCVAI
- Lot n°4 : Société BM ENVIRONNEMENT, pour la prestation de collecte et de transport des emballages  
Montant global annuel estimatif de 15 615,60 €TTC pour la CCVAI.
- Lot n°5 : mise à disposition et transport des bennes de la déchèterie intercommunale du Pays d'Urfé (concerne uniquement la CCPU).

Question ajoutée à l'ordre du jour :

Réponse à un appel à partenariat « SPORT- NATURE » relatif à la création de cartes en vue de la pratique de la course d'orientation

Le président explique qu'il a été contacté par un professeur de l'ISEF du Château d'Aix et un représentant du Comité départemental de Course d'Orientation et qui lui ont présenté le projet de création de cartes en vue de la pratique de la course d'orientation sur le territoire de la CCVAI (sites pressentis : Château d'Aix sur la Commune de St Martin la Sauveté, et Grézolles...). Les porteurs de ce projet sont à la recherche de partenaires financiers.

Considérant que cette activité pleine nature était intéressante à plusieurs égards (pratique multi- sports à destination de différents publics, découverte et mise en valeur du patrimoine naturel, développement sur plusieurs communes), les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sont favorables à ce projet et au partenariat avec le Château d'Aix et la fédération de Courses d'Orientations ;
- Sont d'accord pour fédérer ce projet et répondre à l'appel à partenariat ;
- S'engagent à soutenir financièrement ce projet par la participation à la création de plans et cartes, au balisage (création d'une opération spécifique au budget 2018)
- Proposent d'étendre le terrain de ces futures courses d'orientations sur d'autres sites de la CCVAI.

## QUESTIONS DIVERSES

- Délégués au SYMILAV : M DAVAL au lieu JL GAILLARD en tant que suppléant et G BERNAT en tant que délégué titulaire
- Demande de location des anciens locaux de la SAUR / suite  
Le contact avec un porteur de projet ne s'est pas concrétisé
- Concertation scolarisation des élèves sur le territoire  
Rappel de la situation: une réflexion en Communauté de Communes sur la scolarisation des élèves avait été souhaitée d'une part par l'Education nationale, d'autre part par les parents d'élèves.  
Il a été acté par le Conseil qu'une concertation aura lieu à l'échelle communautaire.  
G. BERNAT rappelle que l'Inspecteur d'académie a adressé une invitation pour le 2 mars.  
Dans le cadre des engagements pris sur une concertation à l'échelle communautaire, le président de la CCVAI a demandé à l'Inspecteur d'académie de convier l'ensemble des 14 Maires (et non quelques-uns au vu de l'invitation reçue).  
Cet échange, en présence de tous aura pour objectifs d'entendre les souhaits de l'Education nationale et de comprendre leur logique, d'une part et d'autre part de faire valoir les points de vue des élus du territoire.  
La rencontre du vendredi 2 mars aura lieu dans les locaux de la CCVAI.
- Recomposition des territoires /fusion  
G. BERNAT indique que le Préfet convoque le 23/3 en Préfecture l'ensemble des présidents des intercommunalités qui seraient impactées par des modifications de périmètres.
- Remise d'une invitation « Haies et Paysages » le 30 mars
- Information sur les spectacles suite à la résidence d'artistes à la CCVAI.

Le conseil a pris acte des décisions suivantes prises en vertu des délégations qu'il a consenti au  
PRESIDENT, à savoir :

- **DEC2018\_001P** Avenant N° 2 au bail professionnel conclu entre la CCVAI et les médecins généralistes Dr Mélizan et Dr Pétrigny pour la location d'espaces au sein de la MSP de St Martin la Sté - Changement de dénomination
- **DEC2018\_002P** Avenant N° 1 au bail professionnel concernant le local du Dr Tournier dans la MSP de St Germain Laval sis 56 chemin du Grand Vernay. Transfert du bail au Dr Depouilly Emilie.
- **DEC2018\_003P** Reconduction pour un an du marché de mise à disposition, de collecte et de transport des bennes de la déchèterie intercommunale
- **DEC2018\_004P** Convention de partenariat entre Roannais Tourisme et la CCVAI pour la revente des produits Irrésistible Roannais
- **DEC2018\_005P** Convention de partenariat entre Roannais Tourisme et la CCVAI pour la revente des kits de jeu "A la recherche des potions magiques de Mathéron"
- **DEC2018\_006P** Renouvellement de la convention avec Le Relais Bourgogne pour la mise à disposition de conteneurs destinés à la collecte et au recyclage des textiles, linges de maison et chaussures

**Prochaines réunions : 19 mars et 5 avril pour la préparation des budgets 2018.**

La séance levée à 22 h 45